

**Recours introduit le 6 février 2017 — Steiniger/EUIPO — ista Deutschland (IST)****(Affaire T-80/17)**

(2017/C 112/59)

*Langue de dépôt de la requête: l'allemand***Parties***Partie requérante:* Ingo Steiniger (Nümbrecht, Allemagne) (représentant: K. Schulze Horn, avocate)*Partie défenderesse:* Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)*Autre partie devant la chambre de recours:* ista Deutschland GmbH (Essen, Allemagne)**Données relatives à la procédure devant l'OHMI***Demandeur de la marque litigieuse:* Partie requérante*Marque litigieuse concernée:* Marque de l'Union européenne figurative comportant l'élément verbal «IST» — Demande d'enregistrement n° 10 673 812*Procédure devant l'OHMI:* Procédure d'opposition*Décision attaquée:* Décision de la cinquième chambre de recours de l'EUIPO du 1<sup>er</sup> décembre 2016 dans l'affaire R 2242/2015-5**Conclusions**

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée et la décision de la division d'opposition de l'EUIPO du 24 septembre 2015;
- modifier la décision attaquée en ce sens que l'opposition est rejetée dans son intégralité;
- condamner l'EUIPO aux dépens de la procédure y compris ceux exposés au cours de la procédure de recours.

**Moyens invoqués**

- Violation de l'article 8 du règlement n° 207/2009;
- Violation de la règle 20, paragraphe 6 du règlement n° 2868/95.

---

**Recours introduit le 7 février 2017 — Erwin Müller/EUIPO — Novus Tablet Technology Finland (NOVUS)****(Affaire T-89/17)**

(2017/C 112/60)

*Langue de dépôt de la requête: l'allemand***Parties***Partie requérante:* Erwin Müller GmbH (Lingen, Allemagne) (représentant: N. Grüger, avocate)*Partie défenderesse:* Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)*Autre partie devant la chambre de recours:* Novus Tablet Technology Finland Oy (Turku, Finlande)**Données relatives à la procédure devant l'EUIPO***Demandeur:* Autre partie devant la chambre de recours*Marque litigieuse concernée:* Marque de l'Union européenne verbale «NOVUS»/Demande d'enregistrement n° 13 206 611

*Procédure devant l'EUIPO: Procédure d'opposition*

*Décision attaquée:* Décision de la quatrième chambre de recours de l'EUIPO du 28 novembre 2016 dans l'affaire R 2413/2015-4

### **Conclusions**

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée, ainsi que la décision de la division d'opposition de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle du 2 octobre 2015, n° B 2 456 336 dans la partie où elles visent les produits de la classe 9 «Étuis de transport pour ordinateurs; Supports spéciaux pour téléphones portables; Périphériques adaptés pour utilisation avec des ordinateurs.»;
- condamner l'EUIPO aux dépens.

### **Moyens invoqués**

- Violation de l'article 8, paragraphe 1, sous a), du règlement n° 207/2009;
- Violation de l'article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement n° 207/2009.

---

**Recours introduit le 13 février 2017 — ACTC/EUIPO — Taiga (tigha)**

**(Affaire T-94/17)**

(2017/C 112/61)

*Langue de dépôt de la requête: l'anglais*

### **Parties**

*Partie requérante:* ACTC GmbH (Erkrath, Allemagne) (représentants: V. Hoene, D. Eickemeier et S. Gantenbrink, avocats)

*Partie défenderesse:* Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

*Autre partie devant la chambre de recours:* Taiga AB (Varberg, Suède)

### **Données relatives à la procédure devant l'EUIPO**

*Demandeur de la marque litigieuse:* Partie requérante

*Marque litigieuse concernée:* Marque verbale de l'Union européenne «tigha» — Demande d'enregistrement n° 11 459 617

*Procédure devant l'EUIPO:* Procédure d'opposition

*Décision attaquée:* Décision de la quatrième chambre de recours de l'EUIPO du 9 décembre 2016 dans l'affaire R 693/2015-4

### **Conclusions**

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée;
- condamner l'EUIPO aux dépens.